

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation d'apporter une solution à tous leurs habitants pour recycler leurs déchets végétaux. Par délibération du 21 mai 2024, la commune de Sainte-Consorce a instauré un dispositif d'aide, destiné aux particuliers, pour l'achat de composteurs en bois exclusivement. Il sera complémentaire de l'aide mise en place par la CCVL équivalente à 100% du prix d'achat du composteur plafonnée à 100 €. L'aide de la commune sera de 50 € maximum dans la limite du coût réel du composteur. Le montant subventionnable sera calculé sur la base des aides cumulées CCVL et Commune.

Exemple : pour un composteur de 180 € - aide CCVL de 100 € + aide commune de 50 € - reste à charge de 30 €

Les conditions d'octroi de l'aide communale sont les suivantes :

- L'aide est versée une seule fois par foyer et une fois tous les 6 ans.
- Seuls les composteurs en bois sont éligibles
- L'aide est de 50 € maximum dans la limite du coût réel du composteur

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Original du formulaire de demande d'aide complété et signé
- Photocopie de la facture d'achat au nom du demandeur (datée de moins de 6 mois)
- Justificatif de domicile de – de 6 mois : redevance d'enlèvement des ordures ménagères, quittance de loyer ou facture EDF, GDF... au même nom que celui figurant sur la facture d'achat
- RIB

LE DEMANDEUR

Nom - Prénom	
Adresse	
Adresse mail	

- J'atteste sur l'honneur la validité des informations fournies ci-dessus

Date :

Signature :